



**Union
Syndicale
Fédérale
Consilium**

Bruxelles le 9 juin 2020

Note à la Présidente du Coreper et aux Secrétaires Généraux du Conseil et de la Commission

copie : le personnel du SGC

Objet : Proposition modifiée de Cadre financier pluriannuel (MFF) 2021-2027

L'Union Syndicale a pris connaissance de la proposition modifiée sur le MFF 2021-2027 [8138/20 + ADD 1] que le Secrétaire général de la Commission a transmis à son homologue du Conseil.

Nous souhaitons obtenir quelques clarifications au sujet des propositions contenues à la rubrique VII, qui concerne particulièrement le personnel de la fonction publique européenne.

1. Nous notons que la Commission propose une diminution des crédits pour l'année 2025. Quelles sont les considérations qui amènent la Commission à faire une telle proposition, pour le moins inattendue ?

2. Nous notons que la Commission, malgré sa proposition d'un plan de relance ambitieux, a réduit sa proposition pour la rubrique VII de 1 milliard d'euro, par rapport à sa proposition initiale (qui avait tablé sur une extrapolation constante de la situation actuelle, et tenant compte des économies croissantes et structurelles réalisées à travers les mesures prises entre 2011 et 2014).

La Commission et le Conseil, considèrent-ils vraiment que la fonction publique européenne est capable d'accomplir ses missions (en constante augmentation) avec des budgets encore davantage réduits ?

3. Déjà en 2018, le Commissaire M. Oettinger avait reconnu une situation intenable, avec une partie disproportionnée du personnel sous contrat à durée déterminée. Avec quels crédits la Commission et le Conseil comptent-ils inverser cette tendance, en transformant des emplois temporaires en emplois permanents ?

Le Comité exécutif

Union Syndicale Conseil